



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 3 décembre 2019  
à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions et commentaires des membres du conseil
- 10.05** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019
- 10.06** Adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-29
- 10.07** Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Autoriser un budget à Groupe ABS inc., pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 47 333,89 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale pour la reconstruction de la chaussée et construction d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur Terrasse Martin et Chemin du Bord-du-Lac à l'Île-Bizard, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-17192 (Entente #1338591).
- 20.02** Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 393 (superficie de 425.7 m2) au 136, rue Saint-Joseph, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019
- 20.03** Octroyer un contrat au fournisseur Xelys pour un montant de 60 982,74 \$, toutes taxes incluses, pour le service d'entretien et de maintenance des systèmes informatiques pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec possibilité de prolongation de deux (2) autres années - Appel d'offres sur invitation 19-17914

- 20.04** Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 65 938,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de clapets antiretour pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- 20.05** Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour un montant de 55 707,78 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée pour une durée d'un an, soit, à compter du 1er mai 2020 au 30 avril 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.
- 20.06** Affecter un montant de 700,00 \$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, pour l'octroi des contributions financières suivantes: 300,00 \$ à titre de commandite pour le prochain concert de l'ensemble vocal Sympholies vocales, 200,00 \$ au Centre d'action bénévole de l'ouest de l'île (CABOI) et 200 \$ au Centre communautaire multiculturel L'amour, visant à soutenir leurs missions concernant la sécurité alimentaire et l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables dans notre communauté.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2020
- 30.02** Affecter un montant de 14 245,51 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 4 octobre 2019.
- 30.03** Autoriser une dépense de 264 442,50 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre # 1370131 intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.
- 30.04** Autoriser les travaux supplémentaires au montant de 29,631,12 \$ reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 auprès d'Eurovia Québec et de BBLandscaping majorant ainsi le montant total du contrat de 172 737,73 \$ à 202,368, 85 \$, toutes taxes incluses.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** **VACANT**
- 40.02** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des rénovations d'éléments extérieurs du centre commercial autres que celles autorisées à la résolution no CA19 28 117 à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.
- 40.03** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur une partie de la ligne latérale gauche, en cour avant, à l'adresse sise au 722, rue Cherrier du lot no 5 915 758 du cadastre du Québec.

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt de documents

**60.02** Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Période de questions du public

**70.02** Levée de la séance



## **CALENDRIER 2020**

### **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE**

#### **SALLE MULTIFONCTIONNELLE 500, MONTÉE DE L'ÉGLISE, L'ÎLE-BIZARD**

Mardi	14 janvier 2020	19 h 30
Mardi	4 février 2020	19 h 30
Mardi	3 mars 2020	19 h 30
Mardi	7 avril 2020	19 h 30
Mardi	5 mai 2020	19 h 30
Mardi	2 juin 2020	19 h 30
Mardi	7 juillet 2020	19 h 30
Mardi	1 <sup>er</sup> septembre 2020	19 h 30
Mardi	6 octobre 2020	19 h 30
Mardi	3 novembre 2020	19 h 30
Mardi	1 <sup>er</sup> décembre 2020	19 h 30

\*Le conseil fait relâche au mois d'août.



**Dossier # : 1192714061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 novembre 2019.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:45

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1192714061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement sera diffusé sur le portail de la Ville de Montréal

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-26

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1192714062**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_ des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-29

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-29 tenue le mardi 5 novembre 2019.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:46

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1192714062**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-29

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement CA28 0023-29 tenue le mardi 5 novembre 2019.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-26

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1192714063**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est recommandé:

- D'adopter les procès-verbaux des séances du 16 septembre et 22 octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;
- D'adopter le procès-verbal du 23 septembre 2019 du comité d'étude des demandes de démolition;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du 13 novembre 2019.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:46

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1192714063**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter les procès-verbaux des séances du 16 septembre et 22 octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;  
Adopter le procès-verbal du 23 septembre 2019 du comité d'étude des demandes de démolition.  
Adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du 13 novembre 2019.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Mise en ligne sur le site internet de l'arrondissement.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-26

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1197474023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget à Groupe ABS inc., pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 47 333,89 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale pour la reconstruction de la chaussée et construction d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur Terrasse Martin et Chemin du Bord-du-Lac à l'Île-Bizard, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-17192 (Entente #1338591).

Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense de 47 333.89 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent;

2- d'octroyer un contrat à Groupe ABS inc. pour effectuer l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale pour la reconstruction de la chaussée et construction d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur Terrasse Martin et Chemin du Bord-du-Lac, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-17192 (Entente #1338591);

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-10-11 10:50

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197474023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget à Groupe ABS inc., pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 47 333,89 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale pour la reconstruction de la chaussée et construction d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur Terrasse Martin et Chemin du Bord-du-Lac à l'Ile-Bizard, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-17192 (Entente #1338591).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La reconstruction de la chaussée et la construction d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur Terrasse Martin et Chemin du Bord-du-Lac sont requise afin d'effectuer une remise en état ainsi qu'une mise à niveau.

Ces travaux consistent principalement à la reconstruction de la chaussée de la rue Terrasse Martin (environ 610 m. lin. et 5.5 m de large) et d'une section du chemin du Bord-du-Lac (environ 341 m. lin. et 6 m de large) à la construction d'un égout sanitaire pour ces deux rues (250 mm, environ 921 m. lin.) et d'un poste de pompage des eaux usées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

L'étude géotechnique et la caractérisation environnementale sont nécessaire afin de réaliser la conception des plans et devis. Ces études vont permettre d'assurer la qualité et la pérennité de l'ouvrage. Par conséquent, nous avons fait appel aux services d'un laboratoire, mandaté par la Ville de Montréal par l'entremise de l'entente d'achat contractuelle # 1338591 (appels d'offres public 18-17192).

Description sommaire des interventions:

- Étude géotechnique;
- évaluation environnementale de site phase II;
- Rapport final.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un virement budgétaire est nécessaire, selon le détail suivant:

### **Source:**

13 55706 060 44 000,00 \$

6408.0814002.800300.03107.57201.000000.0000.148507.000000.17025.00000

### **Imputation:**

14 55706 060 44 000,00 \$

6408.0814002.800300.03107.57201.000000.0000.137810.000000.17025.00000

La dépense sera imputée au programme triennal d'immobilisations:

Montant avant taxes 41 168,85 \$

Crédit autorisé après ristourne 43 222,15 \$

Total incluant taxes 47 333,89 \$

### **INVESTI:**

14 55706 060 Réfection diverses rues 43 222,15 \$

### **SIMON:**

6408.0814002.800300.03107.57201.000000.0000.137810.000000.17025.00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick JOLY  
Ingénieur de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-07-26

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1193294005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 393 (superficie de 425.7 m2) au 136, rue Saint-Joseph, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 393 (superficie de 425.7 m2) au 136, rue Saint-Joseph, dans le cadre du décret N° 403-2019 relatif aux inondations du printemps 2019 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:47

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1193294005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 393 (superficie de 425.7 m <sup>2</sup> ) au 136, rue Saint-Joseph, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019

**CONTENU****CONTEXTE**

M. Keith Wilson habite le 136, rue Saint-Joseph et a été victime des inondations au printemps 2019. Celui-ci a reçu son évaluation des dommages par le Ministère de la sécurité publique (MSP) et le montant dépasse 50% de la valeur de reconstruction. Tel que le prévoit le décret 817-2019, il doit démolir sa résidence. Un permis de démolition a été demandé le 14 novembre 2019 et sera présenté au comité de démolition du 9 décembre 2019 puisque le bâtiment a été construit avant 1946. Le Ministère de la sécurité publique prévoit qu'il est possible pour un sinistré de céder pour la somme de 1\$, à la ville, son terrain lorsqu'il est démoli et entièrement nettoyé le tout, tel que prévu au décret N° 403-2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain PROVENCHER  
c/d urb.permis & inspections

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-19

Sylvain PROVENCHER  
c/d urb.permis & inspections



**Dossier # : 1190253006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat au fournisseur Xelys pour un montant de 60 982,74 \$, toutes taxes incluses, pour le service d'entretien et de maintenance des systèmes informatiques pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genevieve pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, avec une possibilité de prolongation de deux (2) autres années - Appel d'offres sur invitation 19-17914

Il est recommandé:

- D'octroyer un contrat au fournisseur Xelys pour un montant de 60 982,74 \$, toutes taxes incluses, pour le service d'entretien et de maintenance des systèmes informatiques pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genevieve pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec possibilité de prolongation deux (2) autres années - Appel d'offres sur invitation 19-17914;

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaires décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-02 14:55

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1190253006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat au fournisseur Xelys pour un montant de 60 982,74 \$, toutes taxes incluses, pour le service d'entretien et de maintenance des systèmes informatiques pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, avec une possibilité de prolongation de deux (2) autres années - Appel d'offres sur invitation 19-17914

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dispose d'un parc informatique, réseautique et téléphonique monté sur mesure et de façon autonome de la Ville centre. Ceci a permis la gestion décentralisée et indépendante des serveurs, ordinateurs de bureau et portables.

Depuis la mise en service de ce parc informatique de façon autonome, l'arrondissement a fait appel aux services de consultation technique de la compagnie Xelys le plus bas soumissionnaire de notre appel d'offre sur invitation 19-17914 .

Cette compagnie à travers les années a pris en charge le soutien et la gestion complète du réseau, pour la mise en place des serveurs,routeurs, ordinateurs de travail etc. Les travaux associés ont permis à cette compagnie de gagner de l'expérience et une expertise dans tous les domaines de l'informatique de la Ville et le soutien à distance et sur place aux usagers de l'arrondissement.

L'arrondissement a procédé à l'analyse des possibilités de soutien informatique et de l'élaboration d'un plan sur plusieurs années de gestion des stocks ,soit auprès de la Ville de Montréal avec le centre d'expertise et auprès des entreprises similaires en soutien informatique.

Par conséquent, l'arrondissement désire assurer la pérennité de son parc informatique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser une dépense de 60 982,74 \$ pour l'entretien et la maintenance à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 au fournisseur Xelys. Cet

engagement est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des installations informatiques.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les besoins de l'arrondissement en matière de support informatique  
Considérant que l'arrondissement a procédé à un appel d'offres par invitation auprès des fournisseurs

Considérant que deux fournisseurs ont déposé en date du 22 novembre 2019 leurs offres de service dont: Xelys et CPU service d'ordinateur inc.

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Xelys au montant de 60 982,74 \$ toutes taxes incluses.

Propositions des deux soumissionnaire :

Xelys au montant de 60 982,74 \$

CPU Service informatique au montant de 68 157,18 \$

Les deux fournisseurs avait les compétences requises pour pour effectuer l'entretien et la maintenance de notre parc informatiques

Mais selon les encadrements Ville ,nous avons décidé de prendre le plus bas soumissionnaire conforme dans ce cas-ci Xelys

Coût historique 2017-2018

Service	Fournisseur	2017	2018
Poste technicien bureautique (1 j/sem) <sup>1</sup>	IBSG	17 300,00	0,00
Soutien informatique divers services <sup>2</sup>	Xelys	38 258,03	55 786,65

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant avant taxes 53 040,00 \$

Crédit autorisé après ristourne 55 685,37 \$

Total incluant taxes 60 982.74 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge WALLEND  
Prepose(e) au soutien administratifs

#### ENDOSSÉ PAR

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2019-11-28





**Dossier # : 1197146004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 65 938,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de clapets antiretour pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés pour la fourniture de clapets antiretour;
- D'autoriser une dépense de 65 938,16 \$, taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 12:17

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197146004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 65 938,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de clapets antiretour pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2019, suite aux inondations, des travaux exploratoires sur l'émissaire d'égout pluvial présent sur des diverses rues (voir p. j.) ont été faites afin de planifier l'installation de clapets antiretour.

Un mandat de gré à gré a été donné à la firme Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour la fourniture des exutoires qui sont payés par la DRE (Direction des Réseaux d'Eau), et ce, suite à la crue des eaux survenue en 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise l'autorisation d'une dépense de 65 938.16 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour la fourniture des clapets antiretour

**JUSTIFICATION**

La nécessité d'installer des clapets est pour éviter le refoulement d'égouts qui cause des inondations au niveau de l'arrondissement, suite à la montée des eaux de la rivière des prairies.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 65 938.16 \$, taxes incluses, pour la fourniture des clapets sera payé par la DRE et imputé dans la clé budgétaire suivante :  
2130.0010000.301114.04121.56507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

Montant brut	57 350,00 \$
Crédit autorisé après ristourne	60 210,33 \$
Total incluant taxes	65 938,16 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane FELHANE  
secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur travaux publics

Le : 2019-11-28



**Dossier # : 1190253007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour un montant de 55 707,78 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée pour une durée d'un an, soit, à compter du 1er mai 2020 au 30 avril 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

Il est recommandé:

- D'octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour un montant de 55 707,78 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée pour une durée d'un an, soit, à compter du 1er mai 2020 au 30 avril 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaires décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 12:17

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190253007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour un montant de 55 707,78 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée pour une durée d'un an, soit, à compter du 1er mai 2020 au 30 avril 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le marquage de la chaussée consiste à sécuriser la circulation des différents usagers de la voie publique afin de créer des environnements sécuritaires pour favoriser le transport actif pour l'ensemble des citoyens.

La réalisation de l'activité par le biais des employés cols bleu de l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie permet de faciliter la mise en oeuvre du plan local de déplacement.

Le marquage sera fait selon les plans fournis par l'arrondissement de l'île Bizard - Sainte-Geneviève

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les travaux de marquage de la chaussée seront réalisés en 2020, selon le plan qui a été transmis par l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève, par les employés de l'arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie.

L'offre de service est jointe au présent document

**JUSTIFICATION**

Les employés de l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève n'effectuent que le marquage des stationnements publics de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève. L'équipe est composée que de 2 employés. Nous n'avons pas les effectifs et l'outillage requis pour faire le marquage de la chaussée à grande échelle. Tous les employés de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction

des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont -La Petite Patrie détiennent une technologie de pointe et des employés spécialisés dans ce domaine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale au montant de 55 707 ,78 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation de la peinture à base de latex (eau) sera utilisée pour le marquage .L'utilisation de peinture à base d'huile a été prohibé depuis quelque années.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécuriser les utilisateurs qui empruntent les voies de circulation de l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications de l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève informera par le biais de la Direction des travaux publics des échéanciers prévus pour la réalisation du marquage de la chaussée.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 85.1 de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. c. C-114)  
Ce dossier est conforme aux politiques aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge WALLEND  
Prepose(e) au soutien administratifs

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-28

Pierre Yves MORIN  
directeur travaux publics

**Dossier # : 1197808011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 700,00 \$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, pour l'octroi des aides financières suivantes: 300,00 \$ à titre de commandite pour le prochain concert de l'ensemble vocal Sympholies vocales, 200,00 \$ au Centre d'action bénévole de l'ouest de l'île (CABOI) et 200 \$ au Centre communautaire multiculturel L'amour, visant à soutenir leurs missions concernant la sécurité alimentaire et l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables dans notre communauté.

Il est recommandé :

1. D'accorder les contributions financières suivantes :

- un montant de 300,00 \$ à l'ensemble vocal Sympholies Vocales;
- un montant de 200,00 \$ au Centre d'action bénévole de l'ouest de l'île (CABOI)
- un montant de 200,00 \$ au Centre communautaire multiculturel L'amour

2. D'affecter un montant de 700,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi de ces aides financières (subventions);

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 12:14

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197808011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 700,00 \$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, pour l'octroi des aides financières suivantes: 300,00 \$ à titre de commandite pour le prochain concert de l'ensemble vocal Sympholies vocales, 200,00 \$ au Centre d'action bénévole de l'ouest de l'île (CABOI) et 200 \$ au Centre communautaire multiculturel L'amour, visant à soutenir leurs missions concernant la sécurité alimentaire et l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables dans notre communauté.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il est recommandé d'autoriser les subventions suivantes :

- 300,00 \$ à titre de commandite pour le prochain concert de l'ensemble vocal Sympholies vocales qui aura lieu à l'église Saint-Raphaël de l'Île-Bizard, le 15 décembre 2019 à 15 h.
- 200,00 \$ au Centre d'action bénévole de l'ouest de l'île (ABOI), visant à soutenir sa mission auprès des citoyens vulnérables et promouvoir le bénévolat dans notre communauté
- 200,00 \$ au Centre communautaire multiculturel L'amour, qui œuvre pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables de l'IBSG.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sympholies Vocales, résolution: CA18 28 103, avril 2018;  
Centre d'action bénévole de l'ouest de l'île (ABOI) et Centre communautaire multiculturel L'amour: des subventions ont été octroyées par le maire aux organismes ayant des missions similaires dont la Fraternité des policiers et policières de Montréal (175,00\$) et Centraide (300,00\$): Résolution: CA19 28 293, octobre 2019.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 700,00 \$, en provenance du surplus golf, après y avoir effectué les virements nécessaires, comme suit :

### **Ecriture au réel:**

#### **Provenance:**

Surplus de gestion Tournoi Golf

2408.0000000.000000.00000.31025.000000.0000.000000.013020.00000.00000 700,00 \$

#### **Imputation:**

Affectations surplus-A.F

2408.0012000.301124.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (700,00 \$)

### **Virement de crédits:**

#### **Provenance:**

2408.0012000.301124.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (700,00 \$)

#### **Imputation:**

Contribution à d'autres organismes

2408.0012000.301124.01819.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000 700,00 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adriana MAZZEI  
charge(e) de secretariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-29

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1192714053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2020

Il est recommandé,  
- D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2020, lequel est joint au dossier décisionnel.

Les séances du conseil se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, Montée de l'Église à L'Île-Bizard.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:47

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192714053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2020 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les dates retenues pour les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 sont :

Mardi	14 janvier 2020	19 h 30
Mardi	4 février 2020	19 h 30
Mardi	3 mars 2020	19 h 30
Mardi	7 avril 2020	19 h 30
Mardi	5 mai 2020	19 h 30
Mardi	2 juin 2020	19 h 30
Mardi	7 juillet 2020	19 h 30
Mardi	1 <sup>er</sup> septembre 2020	19 h 30
Mardi	6 octobre 2020	19 h 30
Mardi	3 novembre 2020	19 h 30
Mardi	1 <sup>er</sup> décembre 2020	19 h 30

Le conseil fera relâche au mois d'août conformément au règlement CA01 0006-04-2 modifiant le règlement de régie interne (CA01 0006-04).

Les séances se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard.

**JUSTIFICATION**

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA01 0006-04) se lit comme suit :

Le Conseil tient ses séances ordinaires le premier mardi de chaque mois, à l'exception du mois de janvier où la séance se tient le deuxième mardi du mois ainsi que le mois d'août au cours duquel le conseil ne tient aucune séance ordinaire. Les séances ont lieu à 19 h 30, à l'endroit désigné par résolution du conseil. Si le jour fixé pour une séance tombe un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le calendrier sera diffusé sur le site internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, (RLRQ, c. C-19), un avis public du contenu du calendrier paraîtra sur le site internet de l'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-21

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1197593014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 14 245,51 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 4 octobre 2019.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'AFFECTER un montant de 14 245,51 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 4 octobre 2019.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 09:46

**Signataire :** Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197593014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 14 245,51 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 4 octobre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le tournoi de golf du maire de l'arrondissement, qui a eu lieu le vendredi 4 octobre 2019 au Club de golf Royal Montréal, a engendré une recette de 20 725,00 \$ et des dépenses au montant de 15 562,44 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1184894004  
 GDD 1162858009  
 GDD 1172858026

**DESCRIPTION**

Rembourser les dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire de l'arrondissement, qui a eu lieu le 4 octobre 2019 au Club de golf Royal Montréal, en provenance des surplus de golf.

**JUSTIFICATION**

Voir pièces jointes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la direction des services administratifs afin de connaître la provenance et l'imputation des crédits.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carla KALLOUS  
Adjointe administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice CSLDS

Le : 2019-11-25



**Dossier # : 1197146003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 264 442,50 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre # 1370131 intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est recommandé :

- D'autoriser une dépense de 264 442,50 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre # 1370131 intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 12:19

**Signataire :** Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197146003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 264 442,50 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre # 1370131 intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La commande pour l'achat et la livraison du sel en vue du déglacage des chaussées et des trottoirs fait partie d'un processus d'achat annuel pour l'entretien des différentes structures routières de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Le sel de déglacage des chaussées et des trottoirs est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Au CG 18-0554 (25 octobre 2018). Conclure une entente-cadre pour une période approximative de huit (8) mois avec Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage de chaussées. Appel d'offres public 18-17188 (3 soumissionnaires). L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève s'est prévalu de l'entente-cadre pour 2 300 tonnes métriques en 2018- 2019, au coût de 102,39 \$ la tonne métrique avant taxes. L'entente-cadre numéro 11302413 a été ratifiée par la résolution CG 18-0554 en date du 25 octobre 2018.

**DESCRIPTION**

Fourniture, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs. D'accorder à l'entreprise Compass Minerals Canada ci-après désignée le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17656, préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Vu l'extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 septembre 2019 par résolution CG 19-0430.

L'entente-cadre numéro # 1370131 a été ratifiée suivant la recommandation du comité exécutif par sa résolution CE 19-1420, séance tenue le 11 septembre 2019 pour une durée approximative de six (8) mois.

Le montant unitaire par tonne métrique est de 105,35 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le sel de déglçage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs pour la période hivernale 2019-2020.

Notre participation à cette entente nous permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La consommation estimée en sel régulier est de 264 442,50 \$, pour la saison hivernale 2019 - 2020.

Cette dépense sera imputé dans la clé suivante :  
301112.03121.56505.015012

Montant brut	230 000,00 \$
Crédit autorisé après ristourne	241 471,25 \$
Total incluant taxes	264 442,50 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une gestion rigoureuse des sels de voirie est essentielle pour assurer la sécurité des déplacements, tout en limitant les effets sur l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le sel de déglçage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane FELHANE  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-28

Pierre Yves MORIN  
directeur travaux publics



**Dossier # : 1190364006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les travaux supplémentaires au montant de 29,631,12 \$ reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 auprès d'Eurovia Québec et de BB Landscaping majorant ainsi le montant total du contrat de 172 737,73 \$ à 202,368, 85 \$, toutes taxes incluses.

Il est recommandé :

- D'autoriser les travaux supplémentaires au montant de 29,631.12\$ auprès d'Eurovia Québec et de BB Landscaping;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 12:18

**Signataire :** Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1190364006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les travaux supplémentaires au montant de 29,631,12 \$ reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 auprès d'Eurovia Québec et de BBLandscaping majorant ainsi le montant total du contrat de 172 737,73 \$ à 202,368, 85 \$, toutes taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux supplémentaires ne pouvaient pas être prévus puisque, voyant l'urgence des tâches à réaliser, les fournisseurs nous ont soumis une évaluation globale des travaux .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 28 264 Autoriser les travaux reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 au montant de 172,737.73\$ toutes taxes incluses auprès de BBLawn and Snow et Eurovia Québec

**DESCRIPTION**

Les dépenses d'Eurovia seront imputées à la clef suivante: 26,689.90\$ t.t.i.  
 6408.0814002.800300.03107.57201.0.0.148507.17025.0

Les dépenses De BB Landscaping seront imputés à la clef suivante 2,941.22\$ t.t.i.

6408.0817001.800300.07165.57201.000000.0000.159525.000000.15015.00000

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise FRÉCHETTE

agente comptable analyste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-28

Pierre Yves MORIN

directeur travaux publics



**Dossier # : 1197905092**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des rénovations d'éléments extérieurs du centre commercial autres que celles autorisées à la résolution no CA19 28 117 à l'adresse sise au 100 -136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin de permettre des rénovations d'éléments extérieurs du centre commercial autres que celles autorisées à la résolution no CA19 28 117 à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec sous condition :

- Que des «chapeaux de tourelles» soient installées sur toutes les tourelles;
- Que le dessous de la marquise soit refermé;
- Que des lumières encastrées soient installées sous la marquise avec un éclairage «blanc chaud» (LED 2700K) ou équivalent;
- Que des panneaux de fond pour les enseignes en aluminium noir soient installées afin de recevoir les enseignes des commerces existants. Ces panneaux comprendront un éclairage de type «col de cygne» avec un éclairage «blanc chaud» (LED 2700K) ou équivalent.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:48

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197905092**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des rénovations d'éléments extérieurs du centre commercial autres que celles autorisées à la résolution no CA19 28 117 à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande de modification, à une résolution relative à un P.I.I.A, numéro 3001684394 à l'effet de proposer des travaux de rénovation autre que proposé tel que présenté au plan de rénovation no 17-480BRN en date du 30 octobre 2019 réalisé par TLA architectes déposé le 5 novembre 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2E PROPOSITION EN DATE DU 3 JUILLET 2018 - RÉOLUTION NO CA18 28 204**

Et résolu : D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de PIIA, afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs de la devanture du centre commercial à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

Proposé par : Christian Larocque  
Appuyé par : Robert Samoszewski

**Description antérieure du projet :**

Le projet de rénovation vise le centre commercial localisé à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de la rue Cherrier. Érigé en 1989, il n'a pas subi de grande transformation depuis sa construction. Dans un premier temps, le projet consiste à retirer la marquise et retirer le parement extérieur de la façade avant et avant secondaire afin de rehausser la qualité architecturale du bâtiment et de pouvoir attirer de nouveaux locataires. Actuellement, il y a plusieurs commerces en activité, notamment un restaurant, une boulangerie, un salon de coiffure, un centre de conditionnement physique, etc. Par contre, il y a quelques locaux vacants, notamment celui qui est à l'entrée du centre commercial sur la rue Cherrier. La forme du bâtiment est assez banale. Elle correspond à une architecture

fonctionnaliste qui vise davantage l'expression de l'usage et non celui du cadre bâti. De plus, le cadre bâti semble se dégrader depuis quelque temps.

Le site visé est caractérisé par un talus avec une plantation d'arbres matures en cour avant qui donne front sur le boulevard Jacques-Bizard. Il a été aménagé à une hauteur de 1 à 2 mètre(s), ce qui camoufle une partie du centre commercial. D'autre part, le boulevard Jacques-Bizard est une voie de transit puisqu'elle est la seule voie de circulation qui permet d'entrer et de sortir de l'Île. Il est utilisé par les automobilistes, les cyclistes et les piétons. À quelques exceptions près, la circulation est pratiquement destinée à la population locale. Pour sa part, la rue Cherrier est, en quelque sorte, la rue commerciale historique de L'Île-Bizard. Pour la plupart, les bâtiments principaux sont utilisés pour une activité commerciale. Malgré que la fonction commerciale soit dominante, la volumétrie et les formes sont très différentes, mais avec un accent villageois. Par contre, certains bâtiments ont un cadre bâti banal dans lequel la fonction est plus importante que la forme, contrairement à d'autres bâtiments qui s'inspirent d'une architecture rustique, villageoise et champêtre enfin de créer une certaine ambiance.

Le demandeur a présenté une première version du projet de rénovation. Elle n'a toutefois pas reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 16 avril dernier. Cette version s'apparentait à une tendance moderne avec l'utilisation de parements d'acier, de couleurs blanc, gris et pin scandinave et un cadre bâti aux formes cubiques. Suivant les recommandations des membres du CCU, il a donc déposé une seconde version de son projet.

La seconde version s'apparente davantage à une tendance traditionnelle. Les matériaux utilisés seront de qualités et de couleur sobre avec un cadre bâti empruntant des formes régulières, rectangulaires et des avant-toits arrondis rappelant ainsi quelques bâtiments du milieu d'insertion. Le parement extérieur dominant sera de la brique Brampton old school rappelant celle utilisée dans les anciennes villes et villages industriels de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et début du 20<sup>e</sup> siècle intégré d'un couronnement de bloc architectural "pearl white" et de parapets de matériaux métalliques de couleur étain métallique et carbone.

Lors de la réunion du CCU le 22 mai dernier, les membres du comité étaient favorables à la demande de rénovation sous effet d'apporter les correctifs suivants :

- Intégrer sur deux (2) coins du bâtiment principal une forme et un toit pavillon rappelant le style champêtre;
- Planter des arbres sur le trottoir;
- Proposer un éclairage en col de cygne sur l'emplacement des enseignes posées.

Il avait été convenu que le requérant puisse apporter les correctifs énumérés ci-haut avant le 28 mai dernier afin que la demande soit déposée au conseil municipal du 4 juin dernier pour une décision. Toutefois, le demandeur a finalement décidé pour des raisons de contraintes techniques et financières que la 2<sup>e</sup> version ne sera pas modifiée, malgré les recommandations demandées par le CCU. Il a finalement été convenu de représenter la 2<sup>e</sup> proposition telle quelle à la séance du CCU du 18 juin pour statuer sur la demande.

D'autre part, le traitement de la demande concerne uniquement le cadre bâti du bâtiment principal. Elle ne vise pas l'enseigne sur pylône, les enseignes murales et également son cadrage. Ils seront traités dans une étape ultérieure.

-----	-----
-------	-------

### **3E PROPOSITION EN DATE DU 2 AVRIL 2019 - RÉSOLUTION NO CA19 28 117**

Et résolu : D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de PIIA, afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs de la devanture du centre commercial à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

Proposé par : Christian Larocque  
Appuyé par : Robert Samoszewski

#### **Description générale de la 3e proposition :**

Le requérant dépose une 3<sup>e</sup> version du projet rénovation, puisque le fait de retirer la marquise occasionne des complications importantes au niveau de la structure du bâtiment principal et également au niveau des coûts de rénovations. Il propose donc une rénovation qui vise à remplacer les parements extérieurs et les ouvertures, mais il maintient de la marquise.

En détail :

- Remplacer le parement extérieur par une brique Brampton old school
- Ajouter deux (2) bandeaux en bloc architectural de couleur pearl white;
- Remplacer le parement de la marquise et celui du parapet en acier prépeint de couleur dove grey;
- Remplacer les ouvertures avec un cadrage d'aluminium de couleur bronze;
- Remplacer le parement des structures cubiques par de la brique Bampton old school et un acier MAC métal block de couleur gris carbone.

La nouvelle proposition maintient l'intégrité originale du bâtiment principal tout en bonifiant ses qualités architecturales avec l'utilisation de matériaux de bonne qualité.

#### **DESCRIPTION**

Quatrième proposition du projet de rénovation de la devanture commerciale du 100-136, boulevard Jacques-Bizard. Le bâtiment visé est un centre commercial érigé en 1989. Plusieurs commerces sont en opération, notamment restaurant, boulangerie, salon de coiffure, etc. La forme du bâtiment est assez banale. Elle correspond à une architecture fonctionnaliste qui vise davantage l'expression de l'usage et non celui du cadre bâti. Rappelons que le centre commercial est conçu pour une banlieue pavillonnaire dont l'utilisation de l'automobile est au centre du mode de transport principal. Il répond à une desserte de voisinage ou de quartier.

Le projet déposé vise des rénovations différentes à celles acceptées par résolution le 2 avril dernier (Résolution no CA19 28 117). La raison est, que les coûts de rénovation telle qu'acceptée à la résolution, sont trop dispendieux par rapport à la rentabilité du bâtiment actuellement. Pour l'instant, il semble difficile d'attirer un locataire important et attractif. Il est donc proposé de réduire les coûts de rénovation afin d'assurer la viabilité et la durabilité du bâtiment commercial. Précisons également le fait qu'il y aura seulement deux (2) colonnes avec un "petit" chapeau. Il semble que les coûts soient dispendieux puisque la structure doit être renforcée.

De façon générale, les travaux de rénovation proposés sont de maintenir et ragréer la brique existante avec la pose d'un bloc architectural sur la base des murs, une reconfiguration des ouvertures (fenêtres et portes) sur la façade avant principale, front au

boulevard Jacques-Bizard (partie Dollarama), aucune fenêtre remplacée (seulement repeindre le contour), pose d'une fenêtre de l'ancien dépôt de la Banque Laurentienne, pose d'aluminium sur les colonnes de la marquise et de ne pas poser les chapeaux en pyramide sur la majorité des tourelles. Quelques travaux mineurs seront également proposés.

Les travaux proposés ne visent pas à bonifier le cadre bâti du centre commercial. Ce sont des travaux de maintien et de réparation uniquement.

Finalement, le requérant a dressé une liste de travaux au courriel du 28 octobre 2019 qui seront réalisés ou pas :

1. Nous gardons la brique actuelle et ferons un ragréage sur la portion basse uniquement en bloc architectural jusqu'à la hauteur des fenêtres actuelles.
2. Aucune fenêtre ne sera changée, nous changerons uniquement les portes tel que prévu et le bloc architectural s'étendra sur la longueur en remplacement des panneaux tympan.
3. Les meneaux de fenêtres seront simplement repeints la même couleur que la toiture de la marquise et le scellant sera refait.
4. Une fenêtre sera ajoutée ou se situe l'ancienne RBC pour boucher le trou de l'ancien dépôt de documents.
5. Nous ne changerons pas les portes actuelles de la boulangerie, suivant leur demande.
6. Nous ne ferons plus la brique sur l'ensemble des tourelles, ce sera fait en aluminium du bas jusqu'au haut, la portion intérieure noire en biais sera préservée.
7. L'enseigne des colonnes pour la marquise seront revêtu en aluminium, même couleur que le toit de la marquise.
8. Les chapeaux des tourelles sont tous retirés exceptions des 2 tourelles proéminentes, soit celle à l'entrée et celle à l'entrée de la boulangerie.
9. Aucune lumière architecturale ne sera installée, uniquement des lumières encastrées sous la marquise.
10. Le dessous de la marquise ne sera pas refermé, mais la structure ouverte et repeinte sera préservée.
11. Un acier corrugué prépeint sera remis sur la paroi extérieure du bâtiment en partie haut sous la marquise pour dissimuler le gypse extérieur actuellement dénudé.
12. On ne mettra pas les panneaux de fond pour les enseignes en aluminium, chaque locataire verra son enseigne existante replacée simplement suivant la peinture terminée sur la façade.
13. L'enseigne communautaire restera telle quelle et à l'endroit actuelle.
14. Aucun aménagement paysager de prévu.

## **JUSTIFICATION**

Le projet vise la rénovation d'un élément extérieur du cadre bâti du centre commercial. Il est assujéti aux articles 18 et 19 relatifs aux secteurs de valeur exceptionnelle et aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux articles 22 et 23 relatifs aux parcours riverain et sa voie connexe et terrains bordants le lac des Deux-Montagnes ou la rivière des Prairies du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme. Monsieur Jean-Pierre Tanguay et Madame Geneviève Labrosse ne sont pas favorables avec la nouvelle proposition. Contrairement à celle acceptée par résolution no CA19 28 117, celle-ci est banale et sans envergure. Elle propose une rénovation qui vise à apporter des correctifs mineurs et des réparations au bâtiment afin de maintenir en bon état. Le travail fait auparavant au CCU visait à bonifier le cadre bâti du bâtiment afin d'augmenter sa valeur et son attractivité. Malgré le coût des travaux et les investissements à consentir, il aurait été avisé de maintenir la 3<sup>e</sup> proposition qui bonifiait la qualité architecturale du bâtiment. Elle aurait davantage incité de nouveaux

locataires à occuper le centre commercial. Par ailleurs, les trois autres membres sont d'avis que la proposition 3 n'est pas viable financièrement et que la proposition 4, avec l'ajout des chapeaux pyramidaux sur toutes les tourelles, serait acceptable. Un vote est réalisé. Trois (3) membres sont favorables à la présente proposition (avec ajout de chapeaux pyramidaux) et deux (2) sont défavorables.

Il est proposé par M. Marcel Labbé et appuyé par M. Robert Richer,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A., afin de permettre les rénovations d'éléments extérieurs du centre commercial autre que celles autorisées à la résolution no CA19 28 117 à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec avec l'ajout de la condition suivante : des chapeaux pyramidaux sont exigés sur toutes les tourelles.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Demande de modification d'une résolution relative à un PIIA : 100\$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 18 novembre 2019  
Décision du conseil d'arrondissement : 3 décembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael LEDOUX  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Sylvain PROVENCHER  
c/d urb.permis & inspections





**Dossier # : 1197905093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur une partie de la ligne latérale gauche, en cour avant, à l'adresse sise au 722, rue Cherrier du lot no 5 915 758 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture en bois sur une partie de la ligne latérale gauche en cour avant à l'adresse sise au 722, rue Cherrier du lot no 5 915 758 du cadastre du Québec.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:48

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197905093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur une partie de la ligne latérale gauche, en cour avant, à l'adresse sise au 722, rue Cherrier du lot no 5 915 758 du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande de permis pour l'installation d'une clôture, portant le numéro 3001682274, avec les informations requises lors d'une demande de permis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à installer une clôture sur une partie de la ligne latérale gauche et ce, en cour avant.

La propriété visée par la demande est localisée sur un terrain d'une grande dimension. Le lot a une forme régulière avec une largeur frontale de 41,18 mètres, une profondeur de 437 mètres sur une superficie de 18 656,4m<sup>2</sup>. Il est d'ailleurs occupé à +/-50% de sa surface par la zone inondable, la zone humide, un cours d'eau intérieur, etc.

La ligne latérale du terrain est longée par les propriétés occupées par des résidences unifamiliales isolées de la rue Montigny. Les caractéristiques physiques ne sont pas les mêmes. Il y a une forme de débalancement dans laquelle les résidences de la rue Montigny et celle du site visé crée une fracture entre le tissu urbain en mode pavillonnaire à celui du mode rural. D'une autre part, la ligne latérale droite est de son côté mitoyenne à une grande propriété occupée par une résidence unifamiliale isolée avec les mêmes caractéristiques que le terrain visé par la demande.

Une nouvelle construction a été érigée cette année. La nouvelle clôture vise à séparer une partie de la propriété avec celles de la rue Montigny. Elle sera en continuité avec les clôtures existantes qui séparent les cours arrières. Elle sera conçue en bois d'une hauteur de 1,83 mètre (6'). Le requérant propose de planter des haies pour cacher une partie de la clôture et améliorer l'aspect visuel du terrain.

## **JUSTIFICATION**

La demande est assujettie aux articles 22 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la pose d'une clôture.  
Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Tanguay et appuyé par M. Marcel Labbé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur une partie de la ligne latérale gauche en cour avant à l'adresse sise au 722, rue Cherrier du lot no 5 915 758 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Certificat d'autorisation : 50\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 18 novembre 2019  
Décision du conseil d'arrondissement : 3 décembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael LEDOUX  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-22

Sylvain PROVENCHER  
c/d urb.permis & inspections



**Dossier # : 1192714058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , des déclarations des intérêts pécuniaires de :

Monsieur Christian Larocque, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger;

Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;

Monsieur Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;

Monsieur Yves Sarault, conseiller d'arrondissement pour le district de Pierre-Forcier.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-11-29 10:48

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192714058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-11-21

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)